

SÉNAT



SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 148

•

NUMÉRO 36

PROJET DE LOI SUR LE LIBRE CHOIX DES PRODUCTEURS DE GRAINS EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION

Deuxième lecture du projet de loi C-18

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 1^{er} décembre 2011

LE SÉNAT

Le jeudi 1^{er} décembre 2011

[Traduction]

PROJET DE LOI SUR LE LIBRE CHOIX DES PRODUCTEURS DE GRAINS EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, au cours des dernières semaines, nous avons abondamment discuté de la Commission canadienne du blé et du rôle qu'elle occupe dans la vie des agriculteurs de l'Ouest. Je prends la parole aujourd'hui afin de parler du projet de loi C-18, car il est important pour moi et pour les agriculteurs de l'Alberta, la province d'où je viens.

Je suis née à la campagne, dans le Nord de l'Alberta, où bon nombre de gens vivent de l'agriculture. Je suis fière de pouvoir représenter aujourd'hui, au Sénat, la voix des agriculteurs qui n'ont pas été entendus.

Au cours des derniers mois, j'ai reçu un nombre incalculable de lettres d'agriculteurs de l'Alberta ainsi que du Manitoba et de la Saskatchewan, qui exprimaient tous de sérieuses réserves quant à la façon dont le gouvernement gère les problèmes liés à la Commission canadienne du blé.

Honorables sénateurs, personne ne serait assez bête pour dire que les agriculteurs canadiens sont unanimement favorables ou unanimement défavorables à la Commission canadienne du blé. Cependant, je pense qu'il est raisonnable de croire que nous respectons tous le droit de chacun de se faire entendre sur une question qui le touche directement, surtout si ce « droit » est prévu par la loi. C'est à cet égard, honorables sénateurs, que le gouvernement conservateur a lamentablement manqué à ses engagements envers les agriculteurs canadiens. En empêchant les agriculteurs de se prononcer sur l'avenir de la Commission canadienne du blé, le gouvernement les a privés de leur droit de vote et se les est mis à dos.

Comme le sénateur Fraser l'a exposé si éloquemment, l'article 47.1 de la Loi sur la Commission canadienne du blé a force de loi. Je vais relire l'article 47.1 de la loi. Certes, cet article a été cité à de nombreuses reprises aujourd'hui, mais la loi est la loi, et nul ne peut enfreindre la loi. En vertu de la loi, le ministre de l'Agriculture ne peut présenter une mesure législative ayant pour effet de soustraire quelque type, catégorie ou grade de grain que ce soit de la structure de commercialisation à guichet unique, à moins que les conditions suivantes ne soient réunies :

il a consulté le conseil au sujet de la mesure;

b) les producteurs de ce grain ont voté — suivant les modalités fixées par le ministre — en faveur de la mesure.

C'est assez clair.

Une voix : Cela ne peut être plus clair.

Le sénateur Tardif : En éliminant le guichet unique, le gouvernement soustrait en fait tous les types de céréales au pouvoir de l'organisme sans respecter les obligations prévues aux alinéas *a)* et *b)*. La loi garantit aux producteurs de céréales le droit de se prononcer par vote sur ces modifications substantielles du fonctionnement de la Commission canadienne du blé. Or, la mesure

législative imposée par le gouvernement contrevient directement à la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Le plus troublant, c'est que, il y a tout juste huit mois, en mars, à la veille du déclenchement des élections, le ministre a assuré aux agriculteurs qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter et que le gouvernement n'allait pas agir arbitrairement dans le dossier de la Commission canadienne du blé.

Honorables sénateurs, des manifestations ont été organisées un peu partout au Canada. Des campagnes de protestation ont surgi sur Internet et dans les médias sociaux. Des agriculteurs des Prairies se sont déplacés à Ottawa, à leurs frais, pour essayer de se faire entendre par le gouvernement.

De leur côté, mes collègues de la Chambre et du Sénat ont été solidaires des agriculteurs des Prairies et ils ont demandé au gouvernement de leur donner la possibilité d'être entendus.

Hélas, ces doléances sont tombées dans l'oreille d'un sourd. Nous avons assisté à la plus décevante démonstration au Sénat de la mauvaise volonté du gouvernement lorsque les sénateurs d'en face ont rejeté deux amendements distincts visant à ce que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts tienne des audiences dans les provinces des Prairies pour vraiment donner aux agriculteurs la possibilité de se faire entendre.

Notre demande était simple : discutons du projet de loi là où cela compte vraiment; discutons du projet de loi là où les familles et leur gagne-pain sont touchés par cette question. Honorables sénateurs, je présume donc que le gouvernement ne voulait pas de ces audiences parce qu'il craignait de ne pas aimer ce qui y aurait été dit.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Tardif : J'ai écouté des sénateurs ministériels affirmer au Sénat que les agriculteurs qui veulent conserver la Commission canadienne du blé pourront toujours utiliser ses services, volontairement. C'est absolument faux, et je sais qu'ils savent que j'ai raison. La principale caractéristique de la commission est son système à guichet unique. Si la commission ne profite plus d'un guichet unique, n'a plus de capitaux et n'a pas accès aux installations de manutention du grain, il ne restera qu'une coquille vide vouée à l'échec. Je ne partage pas les idées du gouvernement, mais je m'attends tout de même à ce qu'il ait le courage de ses convictions et qu'il présente franchement les politiques qu'il souhaite appliquer, au lieu de cacher délibérément les effets recherchés d'une mesure législative.

L'absence manifeste d'étude de l'incidence économique de cet important projet de loi a été soulignée par un certain nombre de mes collègues. Juste pour l'intérêt de la chose, je veux porter à l'attention des sénateurs un rapport de PricewaterhouseCoopers présenté en 2005 à la suite d'une analyse de l'incidence économique de la Commission canadienne du blé. Le rapport portait sur les retombées annuelles attribuées à l'activité économique de la commission dans la ville de Winnipeg, où se trouve le siège de la commission, dans l'ensemble des provinces de l'Ouest et dans le reste du Canada.

• (1630)

L'apport brut de la commission au Canada attribuable au total des dépenses et primes initiales de 751,7 millions de dollars s'élevait à 1,6 milliard de dollars. Par ailleurs, outre les 460 emplois à la commission même, 14 239 emplois à plein temps ont été au Canada grâce aux dépenses et primes initiales de la commission. Mis à part

les salaires des employés de la commission, les emplois attribuables à l'existence de la commission, au Canada, génèrent des revenus estimés à 519,3 millions de dollars.

Je tire de ce rapport un dernier point intéressant : l'idée que les activités de la Commission canadienne du blé génèrent des recettes importantes pour le gouvernement. Quelque 360,1 millions de dollars versés en impôts à tous les ordres de gouvernement sont générés par les dépenses et les primes initiales de la commission au Canada. Honorables sénateurs, ce ne sont pas là des sommes négligeables. L'absence d'étude de l'incidence économique du projet de loi dont nous débattons suscite chez moi de graves préoccupations.

Puisque le gouvernement n'a pas permis aux agriculteurs de faire entendre leur voix officiellement en votant, j'aimerais utiliser mon temps de parole pour que certaines de leurs opinions soient officiellement consignées. Je vais lire des extraits de lettres que j'ai reçues.

Il y a deux semaines, j'ai reçu une lettre d'un agriculteur du centre de l'Alberta. En voici un extrait :

Madame le sénateur Tardif,

S'il est une question qui doit faire l'objet d'un second examen objectif, c'est le projet de loi C-18.

Cette année, j'ai fait ma 35^e récolte de grains. En 1998, j'ai participé aux audiences du Comité sénatorial de l'agriculture, dans le cadre de l'étude du projet de loi qui nous a donné notre Commission canadienne du blé dirigée par les agriculteurs. L'un des éléments clés de cette mesure législative, c'était le droit des agriculteurs de tenir un plébiscite, en bonne et due forme, sur toute modification substantielle apportée au mandat de notre Commission canadienne du blé. Ce plébiscite et l'élection démocratique d'agriculteurs au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé font de notre Commission canadienne du blé l'une des institutions les plus légitimes de notre société sur le plan démocratique.

Dans sa lettre, l'agriculteur mentionne également qu'il croit que la Commission canadienne du blé joue un rôle déterminant dans la santé économique globale du Canada. Je crois que je viens de vous donner certains de ces chiffres.

Voici un extrait d'une lettre que m'a écrite un autre agriculteur, de Grande Prairie, en Alberta :

Madame le sénateur,

Après avoir travaillé plusieurs jours d'affilée de 8 heures à minuit, mon fils et moi avons terminé la récolte le 2 novembre. Pendant ce temps, le gouvernement du premier ministre Harper s'employait à faire adopter à toute vapeur le projet de loi visant à abolir la Commission canadienne du blé, faisant preuve d'un mépris total pour le droit des producteurs de grain de défendre leurs intérêts.

Par souci de justice envers les producteurs de grain de l'Ouest et les collectivités rurales, je demande au Sénat de tenir des audiences publiques partout dans l'Ouest canadien.

Nous avons bien essayé et nous connaissons le résultat. Voici la suite de la lettre :

Cela nous permettrait d'expliquer au gouvernement et au public les répercussions que ce changement irréversible aura

sur nos exploitations agricoles, nos collectivités rurales et l'environnement.

Le Sénat pourrait aussi envisager de tenir le vote auprès des producteurs de blé et d'orge comme le prévoit la Loi sur la Commission canadienne du blé, étant donné que les dernières élections fédérales n'étaient pas un référendum sur la commercialisation du grain dans l'Ouest du Canada.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, il y a quelques jours à peine, j'ai reçu une autre lettre, celle-là d'un agriculteur habitant près de la collectivité de Camrose, en Alberta. Voici ce qu'il dit :

Notre municipalité rurale est située dans la région centrale de l'Alberta. Notre collectivité agricole prospère grâce aux agriculteurs locaux et à leur familles.

La Commission canadienne du blé joue un rôle important dans nos infrastructures en préservant, pour les producteurs céréaliers, le précieux mode de vie des petites villes qui a grandement contribué à la création du merveilleux pays dans lequel nous vivons.

Assurer la croissance et la viabilité de notre collectivité est l'aspect le plus important de notre patrimoine; celui-ci est menacé par le démantèlement de la Commission canadienne du blé. C'est un enjeu de taille pour nous, car le transport de notre grain est assuré par des camions et des wagons de producteurs qui circulent sur des lignes ferroviaires sur courte distance. Les silos-élevateurs locaux ont disparu, de même que le service du chemin de fer catégorie I en raison de la rationalisation pendant la période qui a suivi le tarif du Nid-de-Corbeau. Cette question est aussi fort préoccupante pour les agriculteurs qui cultivent de 1000 à 2000 acres et les agriculteurs en herbe, ainsi que pour mon fils, qui commence tout juste à pratiquer l'agriculture pour gagner sa vie.

Ce ne sont là que quelques-unes des très nombreuses lettres que nous avons reçues.

Honorables sénateurs, nous avons une dernière occasion, à titre de Chambre de second examen objectif, de donner à ceux dont le gagne-pain sera directement touché par ce projet de loi la possibilité d'être entendus. Il va de soi que cette mesure va franchir l'étape de la deuxième lecture. Par conséquent, j'aimerais que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit saisi du projet de loi le plus tôt possible, afin qu'il puisse commencer à entendre les agriculteurs et les autres intervenants qui vont venir témoigner.

Je dois admettre que je suis déçue que le gouvernement se soit opposé à ce que le comité puisse se rendre sur place pour entendre les personnes qui seront les plus touchées par cette mesure législative. Si les sénateurs d'en face avaient appuyé notre motion, le comité aurait pu se rendre au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta pour entendre tous ceux qui souhaiteraient prendre la parole. Malheureusement, cela ne va pas se produire.

J'espère néanmoins que le comité va écouter attentivement les personnes qui viendront témoigner. J'espère aussi que les membres du comité vont faire un examen approfondi et minutieux de cette mesure législative, et qu'ils vont tenir compte des observations des témoins. Cette diligence constitue le véritable mandat de nos comités et de notre assemblée. Par conséquent, j'ai hâte que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts mène son étude.